



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

OBJET : Demandes de dérogation mineures

AVIS PUBLIC
Aux personnes et contribuables de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska

Avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité qu'il y aura séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, le **lundi 2 février 2026 à 19 h 30**.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Lot numéro 5 144 988 du cadastre du Québec (60, rang Chicago)

Demande du propriétaire du 60, rang Chicago portant le numéro 2026-01-0001 et ayant pour objet, si la demande est accordée, de permettre l'implantation d'un garage détaché à une distance de 2 mètres du bâtiment principal plutôt qu'à 3 mètres, le tout contrairement à l'article 5.4.2.1 du règlement de zonage numéro 003-2013.

Lot numéro 5 145 211 du cadastre du Québec (1, 9^e Avenue)

Demande du propriétaire du 1, 9^e Avenue portant le numéro 2026-01-0002 et ayant pour objet, si la demande est accordée, de permettre l'implantation d'un garage détaché :

- À une distance de 1,5 mètre du bâtiment principal plutôt qu'à 3 mètres, le tout contrairement à l'article 5.4.2.1 du règlement de zonage numéro 003-2013 ;
- À une distance de 1 mètre de la ligne de lot latérale droite plutôt qu'à 1,5 mètres, le tout contrairement à l'article 5.4.2.1 du règlement de zonage numéro 003-2013 ;
- Ayant une superficie de 57,97 mètres carrés ce qui représente une proportion de 85,4 % du bâtiment principal plutôt que 75 %, le tout contrairement à l'article 5.4.2.1 du règlement de zonage numéro 003-2013.

TOUT INTÉRESSÉ POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL RELATIVEMENT À CES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES.

DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 15 JANVIER 2026.

Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Katherine Beaudoin, domiciliée à Warwick, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-joint le 15 janvier 2026 sur le site Internet de la Municipalité, conformément au règlement 079-2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 janvier 2026.

Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et Greffière-trésorière